

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 509-DEVE Subventions (10.500 euros) et convention avec l'association Le Souvenir Français.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement à l'association Le Souvenir Français ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros et une subvention d'équipement de 7.500 euros sont attribuées à l'association Le Souvenir Français, 20 rue Eugène Flachet (17e). 181443 / 2018-02950 et 2018-02951.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Le Souvenir Français une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville de Paris, exercice 2018 et suivants ainsi répartie :

budget d'investissement DAC : 7.500 euros sur la nature 20421, rubrique 3121, AP 1803870

budget de fonctionnement DEVE : 3.000 euros sur la nature 65748, domaine fonctionnel P 5111.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO